



## Menace d un client en autoentrepreneur remboursement

Par **maly35**, le **07/03/2013** à **10:13**

Bonjour,

Je suis victime d'un client malhonnête , qui me menace indirectement de fait de violence sur personne ou bien , si je ne lui rembourse pas la prestation effectuée par ma personne en qualité d'auto entrepreneur .

Je comptais lui rembourser pour cesser toute menace , sachant que les faits sont actés en gendarmerie , mais une plainte ne peut être constituée .

Quel recours ai-je? puis je faire apparaître que c'est sous la menace , contrainte et forcée que je rembourse dans le courrier ?

Ai je un recours juridique possible , du fait que ce soit sous la menace et chantage ?

Merci de votre réponse  
Je sais plus quoi faire .

Par **citoyenalpha**, le **08/03/2013** à **06:49**

Bonjour

les menaces de commettre un délit sont sanctionnées par le code pénal. Le chantage est

aussi un délit.

la question est pour quel motif votre client demande le remboursement?

Dans l'attente de votre réponse